

الوكالة الإفريقية للسور الأخضر الكبير

BP 5050, Nouakchott, Mauritanie Tel (222) 45 25 56 88 Site Web : www.grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

REGLEMENT N°2022/01/CM/APGMV/ABUJA

PORTANT ADOPTION DU RAPPORT FINAL DE LA HUITIEME (8^{ème}) SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'APGMV

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en sa huitième (8^{ème}) Session ordinaire, le 16 juin 2022 à Abuja, République Fédérale du Nigéria.

- VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres.
- VU le Rapport du Comité Technique des Experts, tenue le 14 juin 2022 à Abuja, Nigéria,
- VU le Rapport final de la huitième (8^{ème}) Session ordinaire du Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, tenue le 16 juin 2022 à Abuja, Nigéria.

Adopte le présent Règlement dont la teneur est ainsi qu'il suit :

Article unique : Le Rapport final de la huitième Session ordinaire du Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, tenu le 16 juin 2022 à Abuja, République Fédérale du Nigéria, est adopté.

Fait à Abuja, le 20 juin 2022

Pour le Conseil des Ministres
Le Président



SEM Barr. Mohammed H. ABDULLAHI
Ministre Fédéral de l'Environnement



الوكالة الإفريقية للسور الأخضر الكبير

BP 5050, Nouakchott, Mauritanie Tel (222) 45 25 56 88 Site Web : www.grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

REGLEMENT N°2022/02/CM/APGMV/ABUJA

PORTANT APPROBATION DU RAPPORT D'EXECUTION BUDGETAIRE ET DU RAPPORT D'ACTIVITES TECHNIQUES 2021 DU SECRETARIAT EXECUTIF DE L'APGMV

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en sa huitième (8^{ème}) Session ordinaire, le **16 juin 2022** à Abuja, République Fédérale du Nigéria.

- VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres.
- VU le Rapport final de la huitième (8^{ème}) Session ordinaire du Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, tenue le 16 juin 2022 à Abuja, Nigéria.

Adopte le présent Règlement dont la teneur est ainsi qu'il suit :

Article premier: Adopte le Rapport d'activités Techniques de l'exercice 2021,

Article 2. Prend acte du Rapport d'exécution budgétaire 2021 sous réserve de la Certification des comptes de l'exercice 2021.

Abuja, le 20 juin 2022

**Pour le Conseil des Ministres
Le Président**

**SEM Barr. Mohammed ABDULLAHI
Ministre Fédéral de l'Environnement**



الوكالة الإفريقية للسور الأخضر الكبير

BP 5050, Nouakchott, Mauritanie Tel (222) 45 25 56 88 Site Web : www.grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

REGLEMENT N°2022/03/CM/APGMV/ABUJA

PORTANT ADOPTION DU PROGRAMME D'ACTIVITES TECHNIQUES ET DU BUDGET 2022 DU SECRETARIAT EXECUTIF DE L'AGENCE PANAFRICAINNE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en sa septième (8^{ème}) Session ordinaire le 16 juin 2022 à Abuja, République Fédérale du Nigeria

VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres.

SE REFERANT au Rapport final de la septième (8^{ème}) Session ordinaire du Conseil des Ministres tenue le 16 juin à Abuja au Nigeria.

ADOpte LE PRESENT REGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QU'IL SUIT :

Article premier : Adopte le Programme d'Activités Techniques (PAT) 2022 et approuve le budget de l'exercice 2022,

Article 2. Demande au Secrétariat Exécutif de veiller à leur exécution adéquate.

Abuja, le 20 juin 2022

Pour le Conseil des Ministres
Le Président


SEM Barr. Mohammed H. ABDULLAHI
Ministre Fédéral de l'Environnement



الوكالة الإفريقية للسور الأخضر الكبير

BP 5050, Nouakchott, Mauritanie Tel (222) 45 25 56 88 Site Web : www.grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

REGLEMENT N°2022/04/CM/APGMV/ABUJA

PORTANT APUREMENT DES ARRIERES DE CONTRIBUTIONS STATUTAIRES ET PAIEMENT A DATE ECHUE DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE PAR LES ETATS MEMBRES

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en sa huitième (8^{ème}) Session ordinaire le 16 juin 2022 à Abuja, République Fédérale du Nigeria.

VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres,

SE REFERANT au Rapport final de la huitième (8^{ème}) Session ordinaire du Conseil des Ministres tenue le 16 juin 2022 à Abuja au Nigeria,

ADOpte LE PRESENT REGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QU'IL SUIT :

Article premier : Constate l'importance des arriérés dus par certains Etats Membres au titre des contributions statutaires au budget de fonctionnement de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte,

Article 2 : Demande aux Etats d'apurer leurs arriérés et de veiller au paiement régulier au premier trimestre de chaque année.

Article 3 : Demande au Secrétariat Exécutif de mettre en place un plan de recouvrement des arriérés des contributions statutaires pour une contribution à la construction du Siège de l'Agence.

Abuja, le 20 juin 2022

Pour le Conseil des Ministres
Le Président

SEM Barr. Mohammed H. ABDULLAHI
Ministre Fédéral de l'Environnement



الوكالة الإفريقية للسور الأخضر الكبير

BP 5050, Nouakchott, Mauritanie Tel (222) 45 25 56 88 Site Web : www.grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

REGLEMENT N°2022/05/CM/APGMV/ABUJA

PORTANT REALISATION DE L'AUDIT TECHNIQUE, INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL DE L'AGENCE PANAFRICAINNE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE (APGMV)

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en sa Huitième (8^{ème}) Session ordinaire le 16 juin 2022 à Abuja, République Fédérale du Nigeria,

- VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres,
- VU le Rapport final de la septième (8^{ème}) Session ordinaire du Conseil des Ministres, tenue le 16 juin à Abuja au Nigeria,
- VU la nécessité d'entreprendre les réformes institutionnelles nécessaires pour mieux adapter les procédures et normes au standard international et de renforcer les capacités techniques et scientifiques de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte dans la coordination et la mobilisation des ressources financières

ADOpte LE PRESENT REGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QU'IL SUIt :

Article premier : Demande au Secrétariat Exécutif de mettre en place un Comité d'organisation composé de l'APGMV, les Etats Membres et les Partenaires Techniques et financiers.

Article 2 : Engage le Secrétariat Exécutif de l'APGMV à organiser ledit Audit dans un délai de 4 mois selon les normes internationales.

Fait à Abuja, le 20 juin 2022

Pour le Conseil des Ministres
Le Président

SEM Barr. Mohammed H. ABDULLAHI
Ministre Fédéral de l'Environnement



الوكالة الإفريقية للسور الأخضر الكبير

BP 5050, Nouakchott, Mauritanie Tel (222) 45 25 56 88 Site Web : www.grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

REGLEMENT N°2022/06/CM/APGMV/ABUJA

PORTANT AUTORISATION DE LA LEVEE DE LA DECOTE DE 25% SUR LES SALAIRES DU PERSONNEL INTERNATIONAL DE L'AGENCE

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en sa huitième (8^{ème}) Session ordinaire le 16 juin 2022 à Abuja, République Fédérale du Nigeria,

VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres,

VU le règlement N° 2014/005/CM/APGMV/NKTT du 19 août 2014 portant adoption de la Grille salariale de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte

VU le Rapport final de la huitième (8^{ème}) Session ordinaire du Conseil des Ministres, tenue le 16 juin à Abuja au Nigeria.

CONSCIENT de l'urgence de renforcer l'expertise de haut niveau du Secrétariat Exécutif de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, pour accélérer la mise en œuvre optimale de la Grande Muraille Verte,

ADOpte LE PRESENT REGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QU'IL SUIT :

Article Premier: Demande au Secrétariat de l'Agence de fournir un tableau comparatif de l'incidence des salaires avec la levée de cette décote tenant compte du rehaussement des cotisations statutaires ;

Article 2 : Demande au Secrétaire Exécutif de faire une analyse comparative des salaires des institutions similaires (CILSS, ADUA-NEPAD, Union Africaine...) et le coût de la vie en Mauritanie et de fournir des propositions dans un bref délai au Président du Conseil des Ministres

Abuja, le 20 juin 2022

Pour le Conseil des Ministres
Le Président

SEM Bar Mohammed H.ABDULAH
Ministre Fédéral de l'Environnement



الوكالة الإفريقية للسور الأخضر الكبير

BP 5050, Nouakchott, Mauritanie Tel (222) 45 25 56 88 Site Web : www.grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

REGLEMENT N°2022/07/CM/APGMV/ABUJA

PORTANT ORGANISATION DE LA PREMIERE EDITION DU FORUM ECONOMIQUE SUR LES PRODUITS DE LA GRANDE MURAILLE VERTE (FOREP);

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en sa huitième (8^{ème}) Session ordinaire le 16 juin 2022 à Abuja, République Fédérale du Nigeria,

VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres,

VU le Rapport final de la huitième (8^{ème}) Session ordinaire du Conseil des Ministres, tenue le 16 juin à Abuja au Nigeria,

ADOpte LE PRESENT REGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QU'IL SUIT :

Article Premier : Salue la pertinence du FOREP pour la mobilisation du secteur privé local dans la valorisation des importantes opportunités d'affaires de la GMV

Article 2 : Demande au Secrétaire exécutif de s'atteler à l'organisation de la première Edition en marge du prochain Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement en 2023.

Abuja, le 20 juin 2022

Pour le Conseil des Ministres
Le Président

SEM Barr. Mohammed H. ABDULLAHI
Ministre Fédéral de l'Environnement



الوكالة الإفريقية للسور الأخضر الكبير

BP 5050, Nouakchott, Mauritanie Tel (222) 45 25 56 88 Site Web : www.grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

REGLEMENT N°2022/08/CM/APGMV/ABUJA

PORTANT ANCRAGE INSTITUTINNEL DES COALITIONS NATIONALES AUTOUR DE LA GRANDE MURAILLE VERTE;

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en sa huitième (8^{ème}) Session ordinaire le 16 juin 2022 à Abuja, République Fédérale du Nigeria,

- VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres,
- VU le Rapport final de la huitième (8^{ème}) Session ordinaire du Conseil des Ministres, tenue le 16 juin à Abuja au Nigéria,

ADOpte LE PRESENT REGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QU'IL SUIT :

Article Premier : Reconnaît la pertinence des coalitions nationales dans la mobilisation des acteurs et des secteurs, la synergie des interventions et la mutualisation des ressources dans la mise en œuvre de l'Initiative Grande Muraille Verte.

Article 2 : Encourage leur enrage institutionnel à un haut niveau politique (Présidence ou Primature) au niveau des différents Etats Membres.

Fait à Abuja, le 20 juin 2022

Pour le Conseil des Ministres
Le Président

SEM Barr. Mohammed H. ABDULLAHI
Ministre Fédéral de l'Environnement



الوكالة الإفريقية للسور الأخضر الكبير

BP 5050, Nouakchott, Mauritanie Tel (222) 45 25 56 88 Site Web : www.grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

REGLEMENT N°2022/09/CM/APGMV/ABUJA

PORTANT ELABORATION DUN PROGRAMME INTREGRATEUR MULTI-ETATS POUR LA GRANDE MUARILLE VERTE;

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en sa huitième (8^{ème}) Session ordinaire le 16 juin 2022 à Abuja, République Fédérale du Nigeria,

VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres,

VU le Rapport final de la huitième (8^{ème}) Session ordinaire du Conseil des Ministres tenue le 16 juin 2022 à Abuja au Nigeria,

SE REFERANT A LA NECESSITE D'UN PROGRAMME INTEGRATEUR REGIONAL ADOpte LE PRESENT REGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QU'IL SUIT :

Article Unique: Demande au Secrétariat de l'APGMV de partager les Termes de Références dudit programme pour une inclusivité des partenaires et l'élaboration du Programme

Abuja, le 20 juin 2022

Pour le Conseil des Ministres
Le Président

SEM Barr. Mohammed H. ABDULLAHI
Ministre Fédéral de l'Environnement



الوكالة الإفريقية للسور الأخضر الكبير

BP 5050, Nouakchott, Mauritanie Tel (222) 45 25 56 88 Site Web : www.grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

REGLEMENT N°2022/10/CM/APGMV/ABUJA

PORTANT RECRUTEMENT D'UN NOUVEAU COMMISSAIRE AUX COMPTES (CAC) DE L'AGENCE PANAFRICAINNE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en sa huitième (8^{ème}) Session ordinaire le 16 juin 2022 à Abuja, République Fédérale du Nigeria.

VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres.

VU le Règlement Intérieur et le Statut du Personnel de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte adoptés le 03 mars 2011 à N'Djamena, République du Tchad par le Conseil des Ministres,

SE REFERANT au Rapport final de la huitième (8^{ème}) Session ordinaire du Conseil des Ministres, tenue le 16 juin 2022 à Abuja au Nigeria

ADOpte LE PRESENT REGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QU'IL SUIt :

Article premier : Constate le recrutement par le Secrétariat Exécutif d'un nouveau Cabinet de commissariat aux comptes (CAC) de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte,

Article 2 : Demande au Secrétariat Exécutif de procéder à la signature du contrat d'exécution de l'audit des Comptes des Exercices 2019, 2020 et 2021 de l'Agence dans le respect des procédures en vigueur.

Abuja le 20 juin 2022

Pour le Conseil des Ministres
Le Président


SEM Barr. Mohammed H. ABDULLAHI
Ministre Fédéral de l'Environnement



الوكالة الإفريقية للسور الأخضر الكبير

BP 5050, Nouakchott, Mauritanie Tel (222) 45 25 56 88 Site Web : www.grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

REGLEMENT N°2022/11/CM/APGMV/ABUJA

PORTANT DESIGNATION DU PAYS HOTE POUR ACCUEILLIR LA NEUVIEME (9^{EME}) SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en sa huitième (8^{ème}) Session ordinaire le 16 juin 2022 à Abuja, République Fédérale du Nigeria,

- VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres,
- VU le Rapport final de la huitième (8^{ème}) Session ordinaire du Conseil des Ministres, tenue le 16 juin à Abuja au Nigeria,

ADOpte LE PRESENT REGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QU'IL SUIT :

Article premier : Approuve la décision d'organisation du conseil de Ministres préparatoire au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement dans le Pays siège de la Présidence du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement ;

Article 2 : Demande au Secrétariat Exécutif de se mettre en relation avec la République Fédérale du Nigéria pour assurer l'organisation de ladite Session.

Fait à Abuja, le 20 juin 2022

Pour le Conseil des Ministres
Le Président

SEM Barr. Mohammed H. ABDULLAHI
Ministre Fédéral de l'Environnement